



Mairie+

2 Passage Lebarbier – 77000 MELUN

01.64.52.33.03 Service à la population

elections@ville-melun.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 17h30 sans interruption

Jeudi de 13h30 à 17h30 fermé le matin au public

Samedi matin de 8h30 à 12h00



Rendez-vous le _____ / _____ / _____ à _____ H _____

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CONFORME SERA REFUSE

Pré demande du dossier en ligne : <https://ants.gouv.fr/>



Prise de rendez-vous en ligne : <https://www.ville-melun.fr> puis démarches en ligne

Ou

Annexe centre social PICOT

3 Rue du Colonel Picot – 77000 MELUN

01.64.09.30.92 elections@ville-melun.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h30

Jeudi de 14h00 à 17h30



Rendez-vous le _____ / _____ / _____ à _____ H _____

DEMANDE PASSEPORT BIOMETRIQUE OU CARTE NATIONALE D'IDENTITE

(Présence obligatoire du demandeur et du représentant légal pour un mineur)

- Passeport / Carte nationale d'identité (en original)**
- CNI ou passeport du représentant légal (en original)**
- / **Acte de mariage de moins de 3 mois** (pour ajout du nom marital si celui-ci n'apparaît pas sur le document) **Livret de famille** (pour ajout du nom de veuvage) **(en original)**
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois seulement** si la commune de naissance n'est pas reliée au système comedec
- Déclaration de Perte** (Mairie) ou **déclaration de Vol** (Commissariat)
- 1 photo d'identité récente DU PHOTOGRAPHE (- 6 mois) différente de celle figurant sur la cni ou le passeport si ceux-ci ont plus de 6 mois. Pas de photo de classe.** La photo doit être nette, sans pliure, sans trace, sans sourire et bouche fermée, lunettes possibles mais sans reflet, sur fond clair et uniforme et avoir le visage dégagé
- Facture de moins d'un an** (EDF, téléphone fixe ou portable, quittance de loyer **sauf ceux des particuliers ni SCI**, dernier avis d'imposition, assurance habitation. **Pas de courrier.** Attestation d'élection de domicile, Attestation Foyer Jeunes Travailleurs + quittance de loyer)
- Attestation d'hébergement récente datée et signée (en original) + la pièce d'identité de l'hébergeant (lisible s'il s'agit d'une photocopie)**
- Certificat de nationalité française, décret ou déclaration (en original)**
- Timbre fiscal 86 € : personne majeure (passeport)**
- Timbre fiscal 42 € : mineur + de 15 ans (passeport)**
- Timbre fiscal 17 € : mineur - de 15 ans (passeport)**
- Timbre fiscal 25 € en cas de perte ou de vol de la CNI sécurisée**

Timbres fiscaux disponibles bureaux de tabac et internet (<https://timbres.impots.gouv.fr>)

- Jugement de divorce en intégralité** - Attestation de l'ex époux et sa cni pour conserver le nom marital.
- Résidence alternée** : Jugement, justificatif de domicile des 2 parents, les 2 pièces d'identité et une autorisation pour l'établissement de la cni / du passeport du parent qui n'est pas présent.
- Parents séparés** : Autorisation écrite accordant la délivrance de la cni / passeport, datée et signée, accompagnée de la pièce d'identité du parent absent **ou** le jugement de séparation stipulant la garde de l'enfant.
- Nom d'usage pour mineur** : Les parents doivent faire et signer, une attestation autorisant l'enfant à porter en nom d'usage les noms de ses deux parents et indiquant l'ordre choisi.
- Tutelle** : Jugement de tutelle en intégralité, présence du tuteur avec sa pièce d'identité.
- Curatelle** : Jugement de curatelle en intégralité.
- Si la CNI est concernée par l'extension des 5 ans supplémentaires** : attestation sur l'honneur demandant le renouvellement pour voyage en Europe (si pas de passeport ou si celui-ci est périmé).